



Chavannes Info



Bonne année 2013

Chères lectrices, chers lecteurs, vous avez dans les mains, la 5^{ème} édition du « Chavannes Info » de la mandature 2008-2014. Nous l'éditions à l'occasion du changement d'année. Ce bulletin d'information vient en complément des comptes-rendus des activités du conseil municipal (les comptes-rendus des mois de septembre à décembre 2012 sont joints à ce bulletin). Il nous permet de vous tenir au courant de nos projets, des réalisations,

des dates importantes qui ont ou vont marquer la vie de votre village. Il rassemble aussi des informations générales, un calendrier des principales manifestations municipales et associatives de l'année à venir, une page pratique et un thème différent développé chaque année. Le thème choisi cette année est l'eau.

Bonne lecture à tous !

Nous vous invitons aux vœux de la municipalité le samedi 5 janvier 2013 à 18h à la salle des fêtes.

- Fermeture de la mairie du 21 décembre à 18h au 2 janvier à 13h30.
- Permanence d'inscription sur les listes électorales le 31 décembre de 11h à 12h.

Date de parution :

Janvier 2013

Dans ce numéro :

<i>Éditorial</i>	1
<i>Activités du conseil municipal en 2012</i>	2
<i>Population de Chavannes en 2012</i>	3
<i>Calendrier des manifestations 2013</i>	4
<i>Thème : L'eau</i>	5 à 8

Chavannes Info

Mairie
Chavannes (26260)
Tel: 04 75 45 17 12

email:
mairie.chavannes@wanadoo.fr



Un résumé de l'activité de votre conseil municipal en 2012

Des dates :

- 24 mars : 6^{ème} matinée de nettoyage des abords de l'étang.
- 11 mai : Soirée d'accueil des nouveaux habitants.
- Juillet : Adoption du règlement d'usage du cimetière.
- 4 septembre : Ouverture 7^{ème} classe du R.P.I. Bren Marsaz Chavannes.
- 29 septembre : Matinée de bouchage de trous sur les voiries (conseillers municipaux).
- 9 octobre : Départ pour mutation de notre secrétaire de Mairie, Mme Karine Hamel.
- 19 octobre : Soirée en l'honneur de Martine Chaudier pour sa participation aux jeux Paralympiques.
- 15 novembre : Arrivée de Mme Corinne Rousset, nouvelle secrétaire de Mairie.



Des réalisations, des équipements :



Février : Réalisation d'une aire de jeux au complexe sportif et création d'un terrain de sports, route de Clérieux.

Avril : Extension du réseau assainissement, route de Marsaz.

Juin : Réalisation de l'avant projet du sentier pédagogique de l'étang du Mouchet.

Juillet : Mise aux normes des sanitaires de la salle des fêtes. Rénovation de la bibliothèque. Fermeture du parking de la salle des fêtes, installation d'un portail. Voirie départementale, réfection de la chaussée de la grande rue ; Voirie communale : réfection entrée église, plateforme abri bus de Griauges, chaussée du chemin des marais de Marsaz. Pose de panneaux signalétiques pour 4 entreprises locales.

Septembre : Extension et rénovation de l'éclairage public, rue des Prés verts, chemin des fonts, route du bois de l'âne, route de Griauges et chemin de Bousselin.

Octobre : Début d'enfouissement des lignes aériennes du village. Rénovation éclairage public (postes électriques

« Les Veunes » et « Centre village »).

Novembre : Extension et enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, route de Marsaz.

Décembre : Raccordement électrique du quartier de la Mairie au transformateur « Les Veunes ».



Des projets:

Recherche d'un terrain pour la nouvelle école. Rénovation des murs des salles de classes actuelles.

Mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme et de l'Opération d'Aménagement et de Programmation « Centre bourg ».

Aménagement de la place de la Mairie.

Réalisation du sentier pédagogique de l'étang du Mouchet.

Création d'un abri bus, chemin de Thiolattes.

Nouvelle aire de collecte des déchets ménagers et du tri sélectif à proximité de l'entreprise André.

Enfouissement des lignes aériennes du village et rénovation de l'éclairage public (poste électrique « Prés verts »).

Eclairage public : Extinction de minuit à 5h sauf le samedi au centre village.

Embellissement du village : Fleurissement de divers lieux.

Voirie : Création d'un passage busé sous la RD115 au carrefour du chemin du Mulet pour les eaux pluviales. Reprise de l'impasse de Bousselin. Réouverture du chemin des grands prés, partie sud.

Urbanisme:

Demandes de Permis de Construire, toujours un rythme soutenu en 2012. Evolution :

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
PC	4	5	12	4	9	7	9	10	11	21	23	15
PA	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	0	1

PC = Permis de Construire ; PA = Permis d'Aménager.



Nous excuser pour les éventuelles omissions, erreurs ou imprécisions, dans la liste ci-dessous.

Famille DA SILVA CHABERT MARTINS, 61 route de Saint Donat,
M. et Mme Jean Claude KALT, Château du Mouchet, 87 chemin de l'étang,
Mme CHITEBOUN et M. BOULU, Château du Mouchet, 87 chemin de l'étang,
Mme Emmanuelle HARDY, M. Sylvain OGER, M. Andy OGER, Château du Mouchet, 87 chemin de l'étang,
Mme ALLART et M. GAUTIER, Château du Mouchet, 87 chemin de l'étang,
Mme N. FOURNIER et M. Olivier BERTRAND, Château du Mouchet, 87 chemin de l'étang,
Mme Alexandra GARCIA/ALVAREZ, M. Olivier BOUVERON, M. Louis CARACIOLO, Château du Mouchet,
M. RAVEL Jonathan et Mme MEYNAUD Stéphanie et leur fils Lucas, 202 rue du 19 mars 1962,
M. BEGOT C., BERTHIER Léane et Emie, 47 place de la Mairie,
M. DELAITRE BRENIER, 47 place de la Mairie,
M. et Mme ORGER Princy et Guillaume, 89 rue du 19 mars 1962,
M. TATTU Guillaume et Mme LEGRAND Marie Laure, 93 rue du 19 mars 1962,
M. et Mme ANGHOUR Driss et Amal, 127 rue du 19 mars 1962,
M. et Mme PENEL Christophe, 131 rue du 19 mars 1962,
M. BAUERLE Jean, 266 rue du 19 mars 1962,
M. TORNG Rorn et Mme KO Chantha, 112 rue du 19 mars 1962,
M. MORO Mickael et Mme ESPEIL Stéphanie, 122 rue du 19 mars 1962,
M. CHIROUZE Emmanuel et Mlle FEYDET Malaurie, 184 rue du 19 mars 1962,
M. et Mme ROLLET Mickael et Emilie, 217 rue du 19 mars 1962,
M. Alvéric LELIEVRE, Mlle DEJARDIN, 269 rue du 19 mars 1962,
M. LARROSA David et Mme CLERMONT Claudine, 289 rue du 19 mars 1962,
M. LANGE Sébastien et Mme FOUCHERYRAND Audrey, 291 rue du 19 mars 1962,
Mme Véronique BURELLIER ESPRIT et sa fille Sandy, 50 rue de l'ancienne école,
M. Franck PAGLIUCHI et sa famille, 24 rue de l'ancienne école,
M. Serge JULIEN, 181 route de Clérieux,
M. Vivien GAY et Mme Cindy BEL et leur fille, 5 chemin de Conring,
M. et Mme Laurent CHAMBON et leurs enfants, 78 rue de la salle des fêtes
Mme Céline MARIUSSE, M. Julien LAVERRIERE et leur enfant, 195 rue de l'église
Mme Korine MOULIN, Hugo et Lola LE PECHEUR, 91 rue du presbytère,
M. et Mme Véronique MACHADO, 53 Route de Tain,
M. et Mme Jean Baptiste BONIN, 150 route du Bois de l'âne



Bienvenue à tous !

État civil 2012

18 naissances : félicitations aux parents et grands-parents

Lucie ROCHEBLOINE, le 25 janvier,	Raphael SALAUN PENQUER, le 12 juillet,
Augustin MARCEL, le 1 ^{er} février,	Méline CHANUT TARDIVET, le 21 juillet,
Sacha ARRAZON, le 7 mars,	Julian BLACHE, le 3 août,
Noé RANC, le 12 avril,	Axel SEYVET, le 11 août,
Enzo MICHEL, le 11 juin,	Abel CHAPIER, le 6 octobre,
Nathanaël BONIN, le 29 juin,	Mathias SANCHEZ, le 22 novembre,
Jade BISCIONE, le 9 juillet,	Léonie BRUNEL, le 25 novembre,

4 familles n'ont pas souhaité que le nom de leur enfant apparaisse.



Mariages

Florence ETHEVE et Eric GINOUX, le 17 mars,
Nadine PORRAZ et Patrick PERRET, le 2 juin,
Fabienne BAUDON et Mathieu MOREAU, le 9 juin,
Julie BADUFLE et Nicolas CHATELUS, le 30 juin,
Marie-Hélène RACAMIER et Laurent CHAMBON, le 4 août.

Décès

Monsieur Eugène PERROCHET, le 12 mars,
Monsieur Marcel CROS, le 24 avril,
Monsieur Paul DREVETON, le 15 juillet,
Monsieur Maurice JUNIQUE, le 20 octobre.





Les grandes manifestations en 2013

Samedi 5 janvier : Vœux du conseil municipal

Mardi 8 janvier : Tirage des rois au club des Bleuets

Samedi 12 janvier : Vente des galettes des rois de la Marelle (Amicale des Parents d'élèves du RPI)

Dimanche 13 janvier : Sortie de ski (Sports et Loisirs)



Mardi 22 janvier : Assemblée générale des Bleuets

Dimanche 3 février : Matinée « boudin » de l'association Sports et Loisirs

Dimanche 10 février : Sortie de ski (Sports et Loisirs)

Samedi 16 mars : Matinée nettoyage bords de route et sentier de l'étang

Samedi 16 mars : Carnaval des écoles à Marsaz organisé par la Marelle

Dimanche 24 mars : Repas des anciens offert par la Commune

Dimanche 24 mars : Sortie de ski (Sports et Loisirs)

Samedi 6 avril : Concours sociétaires et repas cabri

Dimanche 7 avril : Vide grenier de la Marelle à Bren

Mardi 16 avril : Repas cabri des Bleuets

Samedi 20 avril : 32 doublettes 3e et 4e divisions challenge Pozin

Mardi 7 mai : Concours de pétanque et de « coinche » des Bleuets

Jeudi 9 mai : 32 quadrettes mixtes

Vendredi 10 mai : Soirée d'accueil des nouveaux habitants

Jeudi 23 et vendredi 24 mai : Vente de fleurs dans les 3 écoles au profit de la Marelle

Mardi 4 juin : challenge pétanque Loulet (club des Bleuets)

Samedi 29 juin : 32 doublettes 3e et 4e divisions

24-25-26 août : Fête du légume



Mardi 3 septembre : Concours pétanque inter-club Herbasse

Samedi 21 septembre : 64 simple 3e et 4e divisions

Mardi 8 octobre : Anniversaire des Bleuets

Lundi 11 novembre : AG + repas de fin d'année de l'amicale des boules

Lundi 11 novembre : Cérémonie commémorative

Jeudi 5 décembre : Concours coinche club des Bleuets à Saint Donat

Mardi 10 décembre : Repas fin d'année du club des Bleuets

Courant décembre : Arbre de Noël des enfants



1. Pourquoi autant d'eau dans le sous sol de Chavannes ?

Notre commune et l'eau sont très liées.

Il y a des millions d'années, la mer du Miocène a recueilli les sables et les argiles dus à l'érosion des Alpes et du Massif central. Ce sable siliceux aggloméré par le calcaire s'est déposé et a formé une couche de grès calcaire de 2 à 3 kilomètres de profondeur, notre fameuse « molasse ». Cette molasse est fragilisée par endroits et l'eau va ressurgir sous forme de sources, marais, puits artésiens. Ces conditions sont réunies sur notre commune et en font une zone d'émergence exceptionnelle.

2. Manifestations de la présence de l'eau :



La Veune :

Affluent de la rive droite de l'Isère, la Veune est un petit cours d'eau d'une dizaine de kilomètres. Elle prend sa source à environ 200 m d'altitude dans d'anciens marais et étangs (actuelle zone de captage eau potable avec de nombreuses zones humides) à la limite entre les communes de Chavannes et de Marsaz. Son linéaire, presque totalement artificialisé lors du remembrement, est orienté Nord-Sud, tout comme son bassin versant étiré en longueur. Elle rejoint l'Isère au sud de Chanos-Curson par un exutoire artificiel (chute d'une dizaine de mètres), équipé d'une passe à poissons.

Les affluents :

Le Merdarioux, fossé non pérenne. Il traverse les communes de Bren, Marsaz et Chavannes et provoque lors des fortes pluies des inondations sur les communes de Chavannes et Marsaz.

La Croze, petit ruisseau traversant le village, qui rejoint le Merdarioux plus au sud.

La petite Veune (rive gauche à l'aval de l'étang du Mouchet), petit ruisseau pérenne.



Les étangs :

(extrait du livre de Stéphane Mourier, Association du Patrimoine du Pays de l'Herbasse, livre en vente à l'Office de Tourisme de Saint Donat)

L'étang actuel du Mouchet est le seul vestige d'un ensemble de 2 étangs qui furent construits, entretenus et utilisés par les seigneurs du Château du Mouchet. La plus ancienne trace écrite attestant de 2 étangs nous renvoie en 1344. En 1422, ils sont qualifiés d'étang de pêche, ce qui laisse supposer leur utilisation piscicole.

Les étangs possédaient un réservoir et un

vivier entouré par un plan d'eau appelé la cressonnière. Le bassin couvert est en pierre bâti et servait à stocker le poisson séché ou les alevins.

Quelques indications révèlent l'existence d'un 3^{ème} étang et apparaissent dans un document décrivant la seigneurie du Mouchet en 1644. Les étangs nécessitaient un entretien coûteux et régulier. Ce n'est qu'à partir du 18^{ème} siècle, que plusieurs documents apportent la preuve effective d'une activité piscicole. Le plus ancien des contrats d'exploitation et vente de poissons date de 1701. Cette pratique dura selon les écrits jusqu'en 1774. Un document de 1794 indique que suite à la rupture de la digue du grand étang, celui-ci fût asséché et converti en prairie et marais. Seul le petit étang demeurait toujours rempli par le ruisseau de la Veune car il servait de réservoir pour alimenter le moulin et l'irrigation des près situés en aval.

Il faut attendre le début du 20^{ème} siècle pour trouver la trace d'une utilisation récréative de l'étang. Il était au centre d'une fête, on organisait une course poursuite de canards. Ce jeu dura jusqu'à 1923, où un des participants se noya.



Aujourd'hui, l'étang a perdu sa vocation piscicole et l'usage de la force motrice, il trouve un intérêt écologique dans la diversité de sa flore et de sa faune. C'est un élément du patrimoine naturel et historique reconnu Espace Naturel Sensible par le Conseil Général de la Drôme en 2011.

3 - Les anciens usages

Dans les foyers, on utilisait l'eau des sources ou celle des puits creusés dans le sol. Certaines sources alimentaient des bassins communs, des fontaines, des lavoirs. Dans les maisons sans puits ou sources, des citernes récupéraient l'eau des toits pour l'arrosage et le bétail.



Le sourcier :

Il utilise des baguettes en noisetier pour localiser les sources ou des « veines » d'eau. Un pendule lui permet de déterminer approximativement le débit et la profondeur.

La réserve d'eau :

Un exemple : Au quartier de Griauges, l'eau d'une source (déplacée lors de l'assainissement de Veunes en 1997) était récupérée dans une réserve. Cette eau permettait d'irriguer les légumes. Si cela ne suffisait pas, l'agriculteur complétait la réserve par le pompage de l'eau de la Veunes à l'aide d'une motopompe installée derrière le tracteur (1980).

Le puits :

Un exemple : Un puits alimentait 2 bassins au nord du village, l'eau descendait ensuite dans un fossé pour aller se jeter à la Croze, jusqu'en 1963 (date de l'assainissement). Il y a plus de 100 ans, un lavoir dans la cave à l'angle de la maison Blachon était alimenté par ce puits.



Le moulin :

L'existence du moulin du Mouchet remonte au moins au 14^{ème} siècle. Il a été détaché de la propriété du château en 1892, sans l'étang, mais avec 3ha de terre. En 1927, celui-ci appartenait à Emilien Rochebloine, cultivateur à la Roche de Glun successeur de M. Chiron.

L'eau de l'étang alimentait le moulin par l'intermédiaire d'un canal appelé la serve et celle-ci poursuivait ensuite sa course dans la plaine avant de se jeter dans la Veune. Suite au détachement du château et du moulin, une série d'accords sur les droits d'usage de l'eau avait été signé entre les différents propriétaires des prés et celui du moulin. Ils pouvaient puiser dans le cours d'eau afin d'irriguer leur parcelle.

L'énergie du courant d'eau permettait d'entraîner la roue du moulin, de faire tourner les différentes machines. La farine confectionnée avec le

seigle apporté par les agriculteurs servait à nourrir les bêtes. Une dérivation de l'eau permettait également la fabrication du gruau grâce à une pierre installée dans une cabane.

L'activité du moulin a cessé dans les années 1950.

Le lavoir :

Un exemple : Ce lavoir au quartier des marais est desservi par une source tempérée qui apparaît à proximité. Les habitants de Marsaz et de Chavannes venaient à ce lavoir pour rincer le linge. Celui-ci est sans toit depuis plus de 80 ans. Les gens venaient ramasser à la main des écrevisses entre la source et le lavoir. Les pépiniéristes mettaient leurs plants de vigne pour les faire raciner (1930 à 2000 fin de la culture des hybrides).



La station de pompage :

Un exemple : Au quartier de Con Ring, l'agriculteur avait fait des drainages en tuyaux en terre cuite, fabriqués à Chanos-Curson. Ils alimentaient un fossé dans lequel l'eau était récupérée puis déversée entre les buttes de légumes. Dans les années 1938-39, EDF a facilité l'installation des pompes et l'arrosage par asperseur. Un bâtiment a été construit pour protéger la pompe. Un puits artésien alimente toujours les serres, l'autre est à l'abandon.



4 - Les usages d'aujourd'hui

4 - 1 L'eau potable : le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Veune :



Les chiffres clefs :

- 16 communes desservies
- 6 600 abonnés pour 18 000 habitants desservis
- 500 km de conduite
- 3 sites de pompage
- 18 réservoirs
- 1 000 000 m³ distribués





Après la 2nde guerre mondiale, les campagnes souffraient d'un sous-équipement favorisant la désertification. Amener « l'eau au robinet » était un souhait exprimé fortement par les habitants. En 1949, des élus locaux issus de 7 communes dont Chavannes décidèrent de s'unir pour créer un réseau d'eau potable et desservir les premiers abonnés. 10 ans d'efforts furent nécessaires. Le premier forage fut réalisé au quartier des Marais à Marsaz. En 1958, une station de pompage est créée. Au fil des ans, 9 autres communes rejoignent le syndicat notamment dans le Pays de l'Hermitage. Les locaux ont été construits progressivement, les locaux techniques en premier puis les locaux administratifs en 1988 agrandis récemment.



Puisée dans le sol de la Drôme des collines, dans les nappes phréatiques existantes, l'eau naturelle de la Veune arrive sans traitement au robinet. La principale ressource se situe au lieu-dit « les Marais », au cœur d'un site protégé. Sur ce site naturel, plusieurs sources dont une chaude alimentent des marais et le ruisseau « la Veune ».

Aucun captage n'est effectué en surface. Trois ouvrages dont un forage profond de 100 m sont utilisés.

L'abonné dispose à domicile d'une eau de qualité qui remplace avantageusement l'eau commercialisée dans les bouteilles plastiques. Un grand atout pour les habitants

comme pour notre environnement.

Les administrations contrôlent et aident le Syndicat à conserver cette qualité de l'eau jusqu'à l'abonné.

Objet	Mesure	Valeurs limites
PH	7.4	Entre 6.5 et 9
Dureté (calcaire)	27°	Au minimum, 15°
Bicarbonates	300 g/l	Pas de valeurs limites
Calcium	85 mg/l	Pas de valeurs limites
Magnésium	13 mg/l	50 mg/l
Sodium	4 mg/l	150 mg/l
Sulfates	8 mg/l	250 mg/l
Nitrates	13 mg/l	50 mg/l
Radioactivité	0.05 becquerel/l	0.10 becquerel/l



4 - 2 L'irrigation :



Sans station de pompage, les agriculteurs utilisaient les puits, citernes ou mares d'eau. En 1965, l'association foncière de Marsaz crée une petite station de pompage au quartier des Marais. L'eau était pompée dans un étang qui récupérait les eaux de surface. Lorsque cela ne suffisait pas, un pompage dans un puits artésien l'alimentait. La pompe était entraînée par un tracteur. En 1967, un réseau d'irrigation est créé par le S.M.A.R.D (Syndicat Mixte d'Aménagement Rural de la Drôme) pour irriguer 75ha principalement sur Marsaz. En 1975, un forage a été créé. Le réseau fut agrandi en 1981 pour de nouvelles parcelles agricoles à Chavannes et Marsaz. Actuellement, ce réseau est alimenté par un forage de 113m et dessert 105 bouches d'irrigation. La surface irriguée est de l'ordre de 140ha avec une consommation moyenne de 179000m³ par an. Depuis 2006, le réseau est géré par le S.Y.G.R.E.D (Syndicat de Gestion de la Ressource en Eau dans la Drôme).